

Séance du 26 août à 20h30

Nombre de Conseillers : En exercice : 10 Présents : 6 Votants : 6
--

L'an deux mil dix-neuf
 Le premier juillet à vingt heures trente,
 Le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-LA-REORTE,
 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
 Sous la présidence de M. Jean-Marc NEAUD, Maire.
 Date de convocation : 31 juillet 2019
 Date d'affichage : 31 juillet 2019

Etaient présents : Mesdames Évelyne COTTEL, Florence GEORG
 Messieurs, Éric BERNARDIN, Jérôme BRUNET, Jean-Marc NEAUD, Ludovic PICHERIT.

Absents excusés : Laurent BELLENGE, Francis DUBOIS, Christelle GABORIT, Jacky MARTIN

M. Éric BERNARDIN a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- Délibération : Demande de subvention auprès du Département pour la pose de volets sur le bâtiment scolaire + cantine ; (choix du devis)
- Délibération : Vente du tracteur ;
- Délibérations relatives au syndicat des eaux :
 - o Changement de dénomination du syndicat des eaux = Eau 17
 - o Demande d'adhésion de la ville de Saintes
 - o Modification des statuts
- Délibération : Vente du terrain pour l'antenne relais ;
- Délibération : nomination de 2 membres pour les commissions du SYMBO ; **(reporté)**
- Délibération : cession de la parcelle à Stéphane Brochet (impasse salle des fêtes) ; **(reporté)**
- Délibération : répartition du FPIC **(reporté)**

Monsieur le Maire propose de reporter les sujets suivants ultérieurement.

- Nomination de 2 membres pour les commissions du SYMBO ;
- Cession de la parcelle à Stéphane Brochet (impasse salle des fêtes) ;
- Répartition du FPIC

Les membres présents acceptent.

19- 25 Objet : Pose de volets roulants sur le bâtiment scolaire (école, cantine) - Demande de subvention au titre du Fonds d'aide aux grosses réparations et constructions scolaires du 1^{er} degré.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison de la chaleur ressentie ces derniers mois dans les classes et dans la cantine suite à la période de canicule, l'installation de volets roulants sur la façade la plus exposée au soleil serait une protection supplémentaire contre la chaleur. Les 3 devis reçus ont été étudiés par la commission bâtiment et l'entreprise PRV Composite a été choisie pour réaliser les travaux.

Nous sollicitons le plafond de subvention soit 35%.

Le coût total des travaux est estimé à 6 527.19 € HT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un plan de financement prévisionnel :

Conseil Départemental <i>solicitée</i>	35	2 284.52 €
Fonds propres <i>acquis</i>	65	4 242.67 €

19-26 : Objet : Cession du tracteur Renault 600M

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acheté un tracteur neuf dont la livraison est prévue début septembre et que le tracteur 600M pouvait être vendu. Il a été mis en vente, par voie d'affichage, sur un site dédié et par affichage dans les villages de la commune pour un montant de 5 000€.

Plusieurs propositions ont été reçues par courrier et la commission « matériel » qui s'est réunie avant la séance du conseil municipal a fait le choix de vendre le tracteur à la mairie de PLASSAY (Charente-Maritime), 1 rue de Saintonge pour un montant de 5 000€. Les élus de cette commune sont venus voir et essayer le tracteur. Les membres du conseil valident cette décision.

Monsieur le Maire précise que la vitre arrière doit être remplacée ainsi que le rétroviseur avant la vente.

19-27 : Objet : Changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du 20 juin 2019 approuvant le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient **Eau 17**.

Le Maire donne lecture de la note de synthèse transmise par le Syndicat des Eaux et envoyée aux membres du Conseil en pièce jointe de la convocation à ce conseil,

Vu la délibération du Comité du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime en date du 20 juin 2019 approuvant le changement de dénomination et la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat.

Les membres du conseil valident ce changement de dénomination.

19-28 Objet : Modification statutaire du syndicat des Eaux de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité du Syndicat des Eaux, réuni le 20 juin 2019 de modifier ses statuts afin de prendre en compte :

- Les conséquences de la Loi NOTRe et de la Loi Ferrand ;
- La représentation des EPCI ainsi que celle des communes à travers des collèges ;
- Le nombre des membres du bureau qui sera fixé par le Comité ;
- Les commissions territoriales qui seront calquées sur le périmètre des EPCI ;
- Les activités accessoires : eau pluviale urbain et la DECI.

Les membres du conseil valident cette modification statutaire.

19-29: Objet : Adhésion au Syndicat des eaux de la Charente-Maritime (Eau 17) de la ville de Saintes aux compétences eau potable et assainissement collectif

Par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2019, la ville de Saintes a demandé son adhésion au syndicat Eau 17 pour les compétences eau potable et assainissement collectif

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du Comité du Syndicat des Eaux, réuni le 20 juin 2019 acceptant l'adhésion de la ville de Saintes aux compétences eau potable et assainissement collectif, la compétence assainissement non collectif ayant déjà été transférée.

Les membres du conseil approuvent l'adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime (**Eau 17**) de la ville de Saintes pour les compétences eau potable et assainissement collectif.

19-30 : Objet : Vente de 144 m² de la parcelle ZP 0007 (superficie totale de 8 720m²) à TDF pour la pose d'une station radioélectrique.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil avoir rencontré par 2 fois l'interlocuteur en charge du dossier pour le compte de TDF dont le siège social est situé 155 bis, avenue Pierre Brossolette à MONTRouGE (92541) afin d'édifier une **station radioélectrique** composée d'équipements techniques au sol et d'un **pylône** supportant des antennes. Celle-ci améliorera le réseau de la téléphonie mobile.

Le terrain choisi pour l'installation de l'antenne relais est celui situé à Javernay, cadastré ZP n°7 « Le Franchissement » d'une superficie de 8 720 m².

Après avoir obtenu l'accord de M.GIRAUD Janick qui a un fermage sur cette parcelle, Monsieur le maire demande aux membres du Conseil de valider le prix de vente fixé à 5 000€ pour environ 144 m² de terrain à TDF. (Compromis de vente annexé à la présente délibération). TDF s'engage à prendre en charge, les frais de bornage et de notaire.

M.Brunet demande pourquoi ne pas proposer un bail à construction afin que la commune reste propriétaire de la parcelle sur toute sa superficie.

M.Neaud explique que TDF voulait acheter et que la parcelle a été vendue au prix du constructible soit près de 35€ du m² ce qui est un très bon compromis.

Les membres du conseil demandent que soit précisé, à la signature du compromis de vente, que « si TDF souhaite vendre, TDF s'engage à un droit de préférence pour céder à titre gratuit la dite-parcelle à la commune ».

Le conseil municipal autorise la vente de 144 m² de la parcelle ZP0007 à TDF pour un montant de 5000€.

Questions diverses

Chiens errants :

Monsieur le Maire expose aux membres présents, le mail reçu de M. Francis Dubois qui explique que le chien d'une famille de Javernay a encore mordu mais cette fois-ci un autre chien.

Les riverains se plaignent et craignent une nouvelle attaque de ce chien qui se promène souvent sans laisse. Devons-nous attendre un accident grave, voir mortel pour un enfant avant de pouvoir faire quelque chose ??

Monsieur le maire répond que les gendarmes sont venus le voir et que si c'est un chien qui est mordu, ils ne peuvent rien faire et, de plus, il n'y a pas eu dépôt de plainte.

Il faut encourager les personnes à signaler la divagation de ce chien qui doit être tenu en laisse ou enfermé chez les propriétaires.

Coffret panneaux photovoltaïques :

L'entreprise Allez est venu faire la maintenance annuelle et a vu que le coffret en toiture était cassé. Le devis de remplacement s'élève à 653.62€ TTC pour information.

Remerciements :

Nous avons reçu les remerciements pour la subvention accordée à la FNACA. (Courrier de M.Guilet Albert).

Démolition du bâtiment sur la parcelle ZS 33 :

Nous avons demandé des devis pour démolir le bâtiment en ruine sur la parcelle que nous venons d'acheter à côté de la mairie. Le permis de démolir étant accepté.

Eglise :

Il faudrait demander à une entreprise de réparer la fenêtre cassée à l'église car les oiseaux rentrent et salissent l'intérieur.

La secrétaire précise que nous sommes sans nouvelle du patrimoine pour les fresques après le signalement de leur détérioration. Un mail va être renvoyé pour rappel.